



Association **France - Palestine** Solidarité 59/62

MRES, 5 rue Jules de Vicq – 59 800 LILLE

contact@nord-palestine.org

www.nord-palestine.org -  AFPS 59/62

17 avril, Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens

4 400 Palestinien.ne.s sont détenu.e.s dans les geôles de l'occupant israélien	160 enfants emprisonnés en violation des droits de l'enfant	33 femmes prisonnières	490 détenus administratifs
70 prisonniers originaires des Territoires de 48 (Israël)	500 prisonniers originaires de Jérusalem-Est	210 prisonniers originaires de Gaza	8 Membres du Conseil législatif palestinien

Le 17 avril 1974, le premier prisonnier politique palestinien a été libéré dans un accord d'échange. Depuis, le 17 avril de chaque année, les Palestiniens célèbrent la Journée des prisonniers palestiniens, dans toute la Palestine et partout dans le monde. Ils manifestent ainsi leur solidarité avec les prisonniers des **geôles coloniales israéliennes**. L'emprisonnement **des Palestiniens de Cisjordanie occupée et de Gaza assiégée, dans des prisons situées en Israël**, a pour but de les priver des visites de leur famille, ce qui constitue une **violation flagrante** de la **IVème Convention de Genève**. De son arrestation par la police et l'armée coloniales à sa détention, un prisonnier palestinien, qu'il soit adulte ou mineur, est toujours victime de violences physiques et psychologiques destinées à briser sa résistance.

Selon le rapport d'Amnesty International (1er février 2022) : « **L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne est un système cruel de domination et un crime contre l'humanité. La population palestinienne est traitée comme un groupe racial inférieur et elle est systématiquement privée de ses droits.** »

Les enfants n'échappent pas à la politique de terreur israélienne

Toutes les familles palestiniennes ont des membres de leurs familles qui ont subi des peines d'emprisonnement. Depuis 2000, au moins 16 000 enfants palestiniens ont été arrêtés, interrogés et inculpés par la "justice" israélienne, soit 500 à 700 par an. En 2021, plus de 1147 ont été arrêtés par l'armée et la police israéliennes. Selon l'organisation « Le club du prisonnier palestinien », 82 enfants sont morts : 66 en mai dernier sous les bombardements israéliens à Gaza assiégée et 16 assassinés par l'armée israélienne en Cisjordanie. Au 10 mars 2022, 160 enfants sont toujours détenus.

À ces enfants, l'Etat colonial israélien n'épargne rien :

- Arrestations très violentes, fréquemment lors de raids nocturnes, devant des parents eux-mêmes brutalisés
- Interrogatoires seul, sans parent ni avocat, menacés pour qu'ils signent des aveux en hébreu, victimes de violences verbales et physiques, torturés.
- Placement en isolement plusieurs jours, placement en « détention administrative »
- Privation de visites de leur famille et de scolarité. Assignation à résidence : Israël oblige l'enfant à ce que sa maison devienne la prison.

Le cas de l'enfant **Ahmad Manasra** illustre cette politique de punition collective de l'État d'apartheid Israélien. Arrêté en octobre 2015, à l'âge de 13 ans, après avoir été jeté par la police et les colons sur les voies ferrées de Jérusalem occupée, provoquant une fracture du crâne, il a été condamné à 12 ans de prison et une amende de 35 000 €. Le *Réseau Palestinien-Global de Santé Mentale* demande à tous les collègues internationaux de la santé mentale, et à toutes les personnes qui soutiennent Ahmad, de signer la pétition exigeant la libération immédiate et le retour dans sa famille du jeune Ahmad .Manasra après six ans d'abus physiques et psychologiques systématiques dans une prison israélienne.

Le cas de l'enfant **Amal Nakhleh** illustre l'acharnement criminel de l'État d'apartheid envers les enfants malades. Amal, 17 ans, souffre d'une maladie auto-immune qui nécessite une surveillance médicale permanente. Il fait face à des conditions de santé atroces et inquiétantes. Arrêté pour la première fois le 2 novembre 2020 pendant 40 jours, puis à nouveau en janvier 2021 et transféré en détention administrative, pour une période de six mois, sans procès ni inculpation. Aujourd'hui, il est toujours en détention administrative et le gouvernement colonial a prolongé sa détention jusqu'au 18 mai 2022. Le 20 janvier 2022, les agences de l'ONU (UNICEF, UNRWA, HSCH) demandent la libération immédiate et inconditionnelle d'Amal, conformément au droit international relatif aux droits humains. Le cas d'Amal est l'un des cas les plus prolongés où un enfant palestinien a été détenu sans inculpation ni procès. Actuellement, au moins trois autres Palestiniens sont en détention administrative alors qu'ils étaient âgés de moins de 18 ans lors de leur première arrestation.

Cette stratégie de harcèlement, de maintien dans l'insécurité permanente est une **pièce maîtresse de la colonisation et de l'occupation de la Palestine et une attaque délibérée contre toute la société civile palestinienne.**

La « détention administrative », arme politique pour tenter d'empêcher la résistance palestinienne

Actuellement, **490 Palestiniens** sont en détention administrative, dont des femmes et des enfants. Ce régime hérité du mandat britannique permet de **maintenir une personne en prison sans motif, sans jugement et pour une durée indéfiniment renouvelable**, avec privation de visites. C'est en particulier le cas de l'avocat franco-palestinien, Salah Hamouri, arrêté le 7 mars 2022 et condamné à 3 mois de détention administrative. De longues grèves de la faim ont été et sont menées pour obtenir **l'abolition de ce régime inique.**

Israël veut réduire au silence des ONG de défense des droits humains, dont Addameer

En octobre 2021, le ministre israélien de la Défense a publié un ordre qualifiant six ONG palestiniennes, d'organisations « terroristes », dont **Addameer** qui défend les droits humains et les droits des prisonniers politiques, **Defense for children – International-Palestine (DCI-P)**, qui documente et dénonce les graves violations des droits humains commises à l'encontre des enfants. C'est une manœuvre politique, dont l'objectif est d'asphyxier financièrement ces organisations, et tenter de les museler pour les empêcher de documenter l'enquête de la Cour Pénale Internationale sur les pratiques criminelles de l'État d'apartheid israélien.

LIBÉRATION IMMÉDIATE de tous les enfants palestiniens emprisonnés par Israël et de façon urgente d'Ahmad et Amal et de tou.te.s les prisonnier.ère.s politiques palestinien.ne.s